

Un peu d'histoire

Le pourquoi du comment

Depuis 1895, date de la création de la CGT, ses militants sont à l'origine, en France, d'innombrables combats qui ont permis l'amélioration des conditions de vie de tous les salariés. Pour rappel, les congés payés, la Sécurité sociale, le Droit du travail, les temps de travail hebdomadaire, les Comités d'Établissements, les CHSCT...

- 1898 : Loi sur les AT
- 1906 : Repos dominical
- 1919 : Loi des 8 heures
- 1936 : Les 40 heures / semaine et les congés payés
- 1945 : Instauration des CE et création Sécurité Sociale
- 1958-1971 : Le droit de grève devient constitutionnel
- 1963 : 3^{ème} semaine de congés payés
- 1968 : Accords de Grenelle, augmentation de 30 % des salaires
- 1970 : Création du SMIC
- 1975 : Loi sur l'autorisation administrative de licenciement
- 1982 : 39 heures / semaine, 5^{ème} semaine de congés payés
- 1983 : Retraite à 60 ans
- 1998 : 35 heures / semaine

Même si aujourd'hui l'heure est davantage à la limitation de la casse sociale plutôt qu'à l'obtention de nouveaux droits, il nous semble important de maintenir un cap qui se situe uniquement dans l'intérêt des salariés. Or, quand un délégué syndical s'égare dans des compromissions avec sa direction, préfère protéger « son » Directeur d'établissement plutôt que défendre des salariés en souffrance, se sert de son mandat pour acquérir des avantages personnels, il est du devoir du syndicat de mettre fin à son mandat ! C'est ce que nous avons fait en novembre 2017 dans un des établissements de l'association Fouque ! Il est impensable à la CGT de jouer double jeu !

Dates à retenir

- **Jeudi 13 décembre 2018** : Grève départementale et rassemblement à 11h00 place Sadi Carnot
- **Vendredi 14 décembre 2018** : Grève nationale interprofessionnelle et rassemblement à 11h00 devant le MEDEF place du général de Gaulle (carrousel)
- **Samedi 15 décembre 2018** : Manifestation à 14H00 Canebière Rdv devant le magasin Hema avec l'UL des quartiers Sud
- **Vendredi 18 janvier 2019** : Assemblée Générale UL des quartiers Sud à 13H30 suivie à 17h30 des vœux de l'UL
- **Vendredi 25 janvier 2019** : Commission d'Action Sociale de 9H00 à 12H00 à l'UD13 Bourse du travail
- **Jeudi 31 janvier 2019** : Formation syndicale – Stage «protocole électoral» 9H00 - 17H00 UL CGT des quartiers Sud



Ici ou ailleurs...

Il faut agir pour une augmentation immédiate des salaires, des pensions et de la protection sociale !

Depuis des décennies, le niveau de vie des salariés, des privés d'emplois et retraités se dégrade. La préoccupation grandissante d'une majorité de la population est simplement de savoir comment boucler les fins de mois. L'écart se creuse de plus en plus entre la majorité de la population et les plus riches pour lesquels le gouvernement a des égards sans limites : suppression de l'ISF, baisse des cotisations sociales et crédits d'impôts (CICE, etc.). La baisse des financements publics, combinée aux privatisations des services publics, accroît la fracture sociale et les inégalités entre les territoires, en laissant de plus en plus de citoyens sans services publics de proximité.

Ce contexte politique qui « tire » toujours sur les plus précaires et les plus fragilisés au profit des plus riches amène une colère grandissante. L'absence de réponses concrètes et immédiates du gouvernement et du patronat, leur refus d'ouvrir de véritables négociations, génèrent une légitime colère dans la population.

La CGT partage cette colère et porte, encore dans les derniers mois, la nécessité de répondre aux urgences sociales. La violence imposée par le grand patronat et les gouvernements successifs, à travers la précarisation et la paupérisation des salariés et des citoyens de notre pays, n'est ni physique, ni médiatique mais belle et bien présente au quotidien.

Tout l'enjeu pour notre organisation est que cette colère se transforme en un rapport de force conséquent qui permettra d'exiger et d'obtenir de réelles avancées sociales ; une société juste dans laquelle chacun-e a une place dans une vie digne. En méprisant les organisations syndicales et en appelant à la disparition pure et simple des corps intermédiaires, le gouvernement méprise les salariés, les privés d'emplois, les retraités. Des salariés luttent et gagnent sur leurs revendications dans les entreprises, les services publics chaque jour.

Le samedi 1^{er} décembre, journée nationale de lutte contre la précarité et pour l'emploi à l'appel de la CGT et d'associations, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants sur l'ensemble du territoire dont 15 000 à Paris pour exiger l'ouverture immédiate sur la revalorisation du Smic et des minima de branches, l'arrêt du recours massif aux contrats précaires et une meilleure couverture par l'assurance chômage, en lieu et place des baisses programmées.

La CGT exige le retrait du plan d'économies sur les allocations chômage de 10% en 3 ans. La CGT exige que la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective du 14 décembre sur le Smic et les minima de branches soit un véritable rendez-vous de négociations. La CGT adressera un courrier en ce sens au gouvernement qui doit annoncer une augmentation significative du Smic pour le porter à 1800 euros brut, la revalorisation des minima sociaux et des pensions tel que nous le revendiquons.

La CGT appelle à signer la pétition « Nos besoins doivent être entendus, j'agis ! » pour les salaires, pensions, l'emploi, les retraites et la protection sociale.

La CGT invite l'ensemble des salariés du privé et du public, des privés d'emplois, des retraités, des lycéens, des étudiants à se réunir en assemblées générales, à débattre de cahiers revendicatifs et décider collectivement des modalités d'actions pour préparer les différentes mobilisations nécessaires à l'élévation du rapport de force.

La CGT appelle d'ores et déjà à une autre grande journée d'action en janvier sur l'ensemble du territoire.

La vie dans les établissements

Institut Les écureuils

MECS Les saints-anges

Négociation pour le passage de la CCN 51 à la CCN 66

La direction de l'institut les écureuils utilise des méthodes managariales dignes des plus grandes entreprises du CAC40 ! Il s'agit d'un fonctionnement pyramidal avec un sommet très aiguë ! Les décisions tombent comme des couperets sans réelles concertations avec les salariés du terrain. Pire, elle crée volontairement des disparités entre les professionnels. Les situations sont traitées de manière individuelle dans le bureau du directeur ou du directeur-adjoint. Les informations restent confidentielles permettant quelques arrangements et contournements du droit du travail. Les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ne sont pas informées, notamment en ce qui concerne les travaux, les modifications des conditions de travail, les AT, les nouveaux contrats de travail... Beaucoup de salariés sont en souffrance. Le sens de leur métier se perd dans des considérations purement technocratiques et financières. Lors de la dernière réunion du CHSCT siège-écureuils, alors que les élus voulaient voter une expertise des risques psycho-sociaux, le président du CHSCT (M. Olivier MIRA) accompagné de M. Jean-Louis MULLER ont interrompu la réunion pour ne pas que cette expertise par un cabinet extérieur ne se réalise ! Pourtant elle aurait permis de clarifier beaucoup de zones d'ombre et de mettre en lumière certains dysfonctionnements institutionnels mettant en difficulté les salariés. Du reste, l'expression des salariés devient de plus en plus compliquée à cause notamment de l'augmentation des contrats précaires en intérim. Même si les élus CGT ont obtenu quelques transformations de contrats d'intérim en CDD ou CDI, il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un combat quotidien. Comme beaucoup d'autres ! Comme celui de l'annualisation, comme celui du refus des emplois schysophrènes (éducateur et chef de service en même temps !), comme celui du respect du temps de préparation pour le personnel éducatif, comme celui de la pose des congés, comme celui d'une gestion financière transparente, comme celui du refus des traitements inégalitaires des salariés et comme beaucoup d'autres encore ! Ce sont des combats de tous les jours que les élus CGT mèneront sans relâche ! Mais pour que ces combats se transforment en victoires définitives, il suffirait que les salariés répondent par l'unité !

Le syndicat CGT-Fouque vient de signer l'accord de méthode qui permet de définir le cadre des négociations. Même si les conditions dans lesquelles se déroulent les réunions ne sont pas optimales, nous avons tout de même souhaité signer ce document afin de faire avancer les discussions.

Seul notre syndicat CGT aura la responsabilité de signer (ou pas) un accord permettant le passage de la CCN51 à la CCN66 après une période de négociations avec l'employeur.

Dans l'intérêt de tous les salariés et malgré les différentes allégations dont nous avons été l'objet de la part de certains IRP de la MECS *Les saints-anges*, notre syndicat CGT-Fouque a accepté d'associer le Comité d'établissement aux différentes réunions de négociation.

Nous avons également proposé, à leur demande, d'associer les DP à ce processus de négociation au même titre que le CE. Mais la Direction a opposé une fin de non recevoir à cette proposition.

Avant la 1^{ère} réunion de négociation, notre syndicat CGT-Fouque avait obtenu qu'une réunion institutionnelle soit organisée pendant le temps de travail afin de présenter à tous les salariés le déroulement des opérations et de répondre à tous les questionnements. Cette réunion d'information s'est déroulée le mardi 11 décembre 2018 à 10H00 dans la salle « Mapoule » et a regroupé l'ensemble du personnel (maîtresse de maison, agent d'entretien, personnel éducatif, personnel administratif, personnel médical, veilleur de nuit...), la Direction, les IRP (Instances Représentatives du Personnel), les représentants du syndicat CGT-Fouque (le DS CGT MECS Les saints-anges Abdoulaye SAKO et le DS CGT central de l'association Fouque Christian BARBE).

Si dans l'ensemble, cette réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions, il semble néanmoins que le temps imparti était trop court pour permettre à tous les salariés de s'exprimer sereinement (nous pensions que cette réunion durerait 2 heures).

En ce qui concerne la réunion de négociation du 17/12/2018, il s'avère que les conditions de déroulement (prévues dans l'accord de méthode) n'étaient plus réunies pour permettre la poursuite des négociations sans risque juridique ultérieur. La réunion a donc été reportée au 22 janvier.

Sachez que notre syndicat sera très attentif à ce qu'aucun salarié, quelle que soit sa fonction, ne soit lésé dans ce changement conventionnel. Nous étudierons donc chaque situation individuelle dans toutes ses spécificités et le respect du droit.

Dans l'intérêt de tous les salariés de la MECS Les saints-anges et afin de permettre une totale cohérence ainsi qu'une plus grande efficacité dans les négociations concernant le passage de la CCN51 à la CCN66, notre syndicat CGT a demandé que notre délégué syndical central CGT-Fouque puisse participer aux réunions préparatoires organisées au niveau du Comité d'Établissement de la MECS *Les saints-anges*.

Notre syndicat CGT-Fouque reste à l'écoute de tous les salariés afin de mener le plus efficacement possible cette négociation. Par conséquent, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre délégué syndical CGT sur l'établissement, Abdoulaye SAKO.

C'est du vécu !

Bon nombre de directeurs d'établissement de l'association Fouque achètent sur le compte de la structure dont ils ont la responsabilité (donc de nos impôts !) un véhicule à leur usage exclusif et permanent. Ces directeurs devraient, en toute logique éthique, déclarer ce bien en véhicule de fonction. De ce fait, ils payeraient des cotisations sociales sur cet avantage en nature et quelques impôts. Mais non seulement, ils bénéficient d'un véhicule neuf haut de gamme sans sortir un seul euro de leur poche mais en plus ils osent le déclarer comme un simple véhicule de service ! Sans compter que le carburant, l'assurance et tous les autres frais inhérents à l'entretien de ce véhicule sont à la charge de l'établissement ! Comment font-ils alors, ces directeurs, pour oser refuser tel ou tel projet à destination des enfants en prétextant des raisons financières ? Nous espérons que les financeurs (CD13 et ARS) ainsi que l'URSSAF remettront de l'ordre dans ce que la justice pourrait éventuellement qualifier d'abus de bien social !